

Procès-verbal – conseil syndical du 25 mars 2025

19h00, Mairie de Belleville-en-Beaujolais

PRESENTS : Daniel BASSET, Jean-Paul CHEMARIN, Marielle DESMULES, Bernard MATRAY, Jacky MENICHON, Jean-Michel MOREY, Charles ORTONNE, Philippe PERRET, Sylvain SOTTON, Christian VIVIER-MERLE, délégués titulaires.

ABSENTS EXCUSES : Patrick BOIRAUD, Marie-Andrée CHOPIN, Benoit FROMENT, Régine GAUTHIER-GUDIN, Yves DEVILLAIN, Véronique PARIOT, Jérémy THIEN

Philippe PERRET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le **Président, Jacky MENICHON**, propose d'ajouter à l'ordre du jour la participation du SMRB au projet de travaux du département du Rhône sur le pont de la RD35. A l'unanimité des membres présents, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 11 février 2025
- Approbation du compte de gestion 2024 et vote du compte administratif 2024
- Budget primitif 2025
- Convention département du Rhône / SMRB sur le projet de la RD35 à St Julien
- Point sur la stratégie foncière du projet d'aménagements hydrauliques sur le Merloux et la Galoche
- Point communication
- Questions diverses

- **Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 11 février 2025**

A l'unanimité des membres présents, les élus du conseil syndical approuvent le procès-verbal du conseil syndical du 11 février 2025.

- **Approbation du compte de gestion 2024 et vote du compte administratif 2024**

Exercice 2024

Les résultats de l'exercice 2024 pour le fonctionnement et l'investissement sont :

Fonctionnement :

o Dépenses de fonctionnement : 707 327.02 €

o Recettes de fonctionnement : 934 422.03 €

Soit un excédent de 227 095.01 €

Investissement

o Dépenses d'investissement : 348 408.52 €

o Recettes d'investissement : 427 813.07 €
Soit un excédent de 79 404.55 €

Clôture 2024

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'élèvent à :

- o Fonctionnement : + 227 095.01 €
- o Investissement : + 1 350 868.47 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- o Dépenses : 370 521.98 €
- o Recettes : 0 €

Le compte administratif 2024 est présenté :

<u>Fonctionnement – Dépenses</u> Budget voté 2024 : 989 376.61 € Réalisé : 707 327.02 € (entretiens cours d'eau, bassins de rétention, travaux d'effacement de seuils, étude qualité, communication/animations scolaires, loyers/charges, charges de personnel – 5 agents, indemnités élus)
<u>Fonctionnement – Recettes</u> <i>Dotations et participations</i> Budget voté 2024 : 989 376.61 € Réalisé : 934 422.03 € (dont 664 188 € de participation des EPCL et 270 234.03 de subventions AERMC, Etat)
<u>Investissement – Dépenses</u> Budget voté 2024 : 2 316 466.10 € Réalisé : 348 408.52 € (études maîtrise d'œuvre bassins Galoche et Merloux, travaux continuité Samsons/Ardières, achat pick-up, achat foncier, topographie, géotechnique, étude sur la ressource en eau, étude espace de bon fonctionnement)
<u>Investissement – Recettes</u> Budget voté : 2 316 466.10 € Réalisé : 427 813.07 € (subventions AERMC, DDT, FCTVA)

Le Président s'absente lors du vote du compte administratif.

Marielle DESMULES propose à l'assemblée d'élus de voter le compte administratif 2024.

A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide de voter le compte administratif 2024.

- **Budget primitif 2025**

En 2025, la population retenue pour le territoire du SMRB est 118 815 habitants (population légale totale 2022, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025), contre 117 612 habitants en 2024. La part de chaque structure adhérente dans le fonctionnement du budget du SMRB est fonction du nombre d'habitants (50 %) et du linéaire de berges des cours d'eau (50 %).

Pour l'année 2025 elle est de :

- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône : **44.52 % : 295 710 €**
- Communauté de Communes Saône Beaujolais : **47.44 % : 315 059 €**
- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : **8.04 % : 53 419 €**

PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT DES EPCI						
	<i>Total linéaire berges en km</i>	<i>% du linéaire total</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>% de la population totale</i>	<i>Part de chaque structure</i>	Montant en €
CAVBS	162,7	31,41%	68 479	57,63 %	44,52 %	295 710
CCSB	307,4	59,34%	42 211	35,53 %	47,44 %	315 059
CCBPD	47,9	9,25%	8 125	6,84 %	8,04 %	53 419
TOTAUX	518	100 %	117 612	100 %	100 %	664 188

Le Président rappelle que le total de la participation des collectivités est toujours de 664 188 € en 2025.

Les légères variations des contributions des EPCI (quelques centaines d'euros à la hausse ou à la baisse) sont liées à l'évolution de la population entre 2024 et 2025.

Un projet de budget est remis à chaque conseiller syndical.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire :

Dépenses d'investissement : 2 227 123.88 € dont :

- 1 613 986.38 € : études et travaux sur les bassins du Merloux et de la Galoche
- 157 604.20 € : Etudes sur les digues de Denicé et projet Nizerand au stade A. Chouffet
- 131 090 € : Etudes sur l'espace de bon fonctionnement et la restauration de la continuité écologique
- 46 511.60 € : Etude sur la ressource en eau
- 161 737 € : Acquisitions foncières pour les projets de réduction des risques d'inondation
- 15 000 € : Panneaux de sensibilisation et maquettes
- 2824.70 € : Ecrans
- 500 € : fauteuil bureau
- 22870 € : Sub. Transf. Cpte

Recettes d'investissement : 2 227 123.88 € dont :

- 1 350 868.47 € : résultats antérieurs reportés
- 165 266.01 € : virement de la section fonctionnement
- 644 926 € : subventions AE / ETAT
- 66 063.40 € : récupération FCTVA

En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire :

Dépenses de fonctionnement : 1 170 758.01 €

- 60 120 € : charges à caractère général
- 55 000 € : animations scolaires/communication
- 93 500 € : entretien des bassins de rétention / diagnostic / étude hydraulique
- 284 500 € : entretien des berges des rivières / étude zone humide
- 67 000 € : étude qualité/étude piscicole
- 323 200 € : charges de personnel
- 238 038.01 € : Virement section INV. / Dotation aux amortissements
- 49 400 € : Indemnités élus

Recettes de fonctionnement : 1 170 758.01 €

- 664 188 € : participation de fonctionnement des 3 EPCI membres
- 253 005 € : subventions AE/ ETAT
- 227 095.01 € : excédent antérieur reporté
- 22 870 € : subv d'investissement transférée
- 3 600 € : SFT/CDC

Le budget 2025 :

En section d'investissement, s'équilibre à **2 227 123.88 €**

En section de fonctionnement, s'équilibre à **1 170 758.01 €**

Les élus du SMRB adoptent à l'unanimité le budget exposé au cours du conseil syndical.

- **Convention entre le SMRB et le département du Rhône pour les travaux du pont de la RD 35 à St Julien**

Le SMRB a délibéré une première fois en janvier sur le principe d'une aide au département du Rhône à hauteur de 20 % pour les travaux liés à l'ouverture du gabarit du pont de la RD35 à St Julien et pour un montant estimatif de 740 000 € HT.

Le SMRB a reçu très récemment une proposition de convention du département pour formaliser cette aide. Les modalités d'aides varient légèrement puisque la convention propose que le SMRB apporte une aide de 25 % du montant final HT plafonné à 150 000 €.

La convention précise également que le SMRB, compte tenu de la concomitance des travaux qu'il réalise avec ceux sous maîtrise d'ouvrage du département, s'engage à élaborer le dossier de déclaration « loi sur l'eau » et la DIG.

Sur proposition du Président, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver la participation du SMRB à hauteur de 25 % du montant HT final plafonné à 150 000 € et d'approuver qu'il élabore et dépose le dossier loi sur l'eau et la DIG nécessaire à la réalisation des travaux sur le pont et en amont du pont, sur les berges du Marverand.

- **Stratégie sur la gestion foncière du SMRB sur le site du Merloux et de la Galoche**

Les futurs travaux de protection contre les inondations du Merloux et de la Galoche qui visent à réduire les risques d'inondation sur Gleizé et le centre-ville de Villefranche-sur-Saône nécessitent pour l'implantation d'ouvrages hydrauliques, l'acquisition foncière de terrains en bordure du Merloux à Gleizé et de terrains en bordure de la Galoche à Pommiers.

Les terrains surinondés peuvent aussi faire l'objet d'une acquisition foncière par voie amiable ou expropriation et/ou par la mise en place d'une servitude d'utilité publique de surinondation.

Au total, les futurs travaux de l'ouvrage de la Galoche impactent : 4 parcelles (3 propriétaires) situées le long de la Galoche.

Les futurs travaux de l'ouvrage du Merloux impactent : 23 parcelles (18 propriétaires) situées le long du Merloux.

Le Président propose la mise en œuvre de la stratégie foncière suivante pour les travaux de réduction des risques d'inondation sur le bassin versant du Morgon et pour les zones surinondées dans l'emprise des bassins de rétention réalisés :

- Sur l'emprise de l'ouvrage, la maîtrise foncière est indispensable et nécessite l'acquisition foncière par le SMRB, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, soit par acquisition amiable.
- Sur l'emprise des terrains surinondés (compatibilité des usages avec le fonctionnement de l'ouvrage), la maîtrise foncière se fait soit par acquisition amiable, soit par servitude de surinondation (L211-12 CE). Il est rappelé que la servitude de surinondation est instituée par arrêté préfectoral sur demande de la collectivité, après enquête publique. Elle grève de manière permanente les parcelles situées dans l'emprise définie par l'arrêté. Elle oblige « les propriétaires et les exploitants à s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages destinés à permettre l'inondation de la zone ».

En contrepartie, la collectivité peut devoir verser des indemnités :

- Pour le propriétaire en cas de préjudice matériel direct et certain
- Pour l'exploitant en cas de « dommages matériels touchant les récoltes, les cultures, le cheptel mort ou vif, les véhicules terrestres à moteur et les bâtiments causés par une surinondation », sauf en cas de négligence de celui-ci

A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical approuve la stratégie foncière proposée sur les sites de la Galoche et du Merloux pour la réduction des risques d'inondation sur Gleizé et Villefranche-sur-Saône.

• Communication

Il est rappelé au conseil syndical les événements à venir pour sensibiliser le grand public à la gestion de l'eau et des rivières du Beaujolais.

Type d'évènements	Communes	Date	Commentaires
« J'agis pour l'eau » (Les micropolluants à la maison)	Belleville (Hôtel-Dieu)	27 février 10h-12h	Exposition « Océan, au cœur de l'Europe bleue » à l'hôtel-Dieu 10 participants
Sortie « A la découverte des habitants de l'Ardières »	Belleville (Chemin de la passerelle)	26 mars 14h-16h	Exposition « Océan, au cœur de l'Europe bleue » à l'hôtel-Dieu
Soirée de conférences/débats "Arbres & Viticulture"	Belleville (Lycée de Bel Air)	10 avril 19h-21h	La place de l'arbre dans la viticulture
Réunion publique – riverains Samsons et Ardières	Cercié	3 juin – 19h00	+ de 1000 propriétaires à inviter
20 ans du SMRB	Belleville-en-Beaujolais (Caveau de la Mairie)	10 juin 19h	Organisation en cours
Spectacle « Murmure de Saône, murmure d'Ardières »	Quincié-en-Beaujolais (Montmay)	16 juillet 18h30	Mentionner le coût ? Geopark + relai programme DD de la CCSB
Fête de l'environnement	Villefranche-sur-Saône (Place des Arts)	13 septembre 9h-18h	A valider Contacter prestataire ?
Sortie thème « Inondation »	A définir – Arnas ? Gleizé ?	Automne	A valider Contacter prestataire

Marielle DESMULES propose aux élus du SMRB de jouer leur rôle d'ambassadeur auprès des autres élus de leur commune en présentant lors d'un conseil municipal les missions et actions du SMRB. Les élus peuvent s'appuyer sur la présentation transmise en séance et sur les documents disponibles sur le site www.rivieresdubeaujolais.fr. Elle rappelle également que le SMRB fêtera ses 20 ans lors d'une soirée au caveau de Belleville-en-Beaujolais, le 10 juin 2025, à 19h00.

Le Président remercie ses conseillers et lève la séance à 20h20.

Le secrétaire de séance
Philippe PERRET

SYNDICAT MIXTE
RIVIERES DU BEAUJOLAIS
MAIRIE
69220 LANCIE

Le Président
Jacky MENICHON

SYNDICAT MIXTE DES
RIVIERES DU BEAUJOLAIS
MAIRIE
69220 LANCIE